

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 4582

présenté par

M. Diard, M. Herbillon, Mme Boëlle, M. Viry, Mme Corneloup, Mme Bouchet Bellecourt,  
M. Hemedinger, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras et M. Reda

-----

**ARTICLE 2**

I. – À la première phrase de l’alinéa 3, après le mot :

« environnement »,

insérer les mots :

« , au bien-être animal ».

II. – En conséquence, à la deuxième phrase du même alinéa, après le mot :

« climatique »,

insérer les mots :

« , le bien-être animal ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à compléter l'article 2 du projet de loi, en ajoutant les questions de bien-être animal aux formations des élèves sur l'environnement et le développement durable.

S'il est en effet fondamental de réaffirmer l'importance du rôle de l'éducation nationale en matière de sensibilisation aux enjeux de préservation de l'environnement, il est également nécessaire d'ajouter le bien-être animal au programme des objectifs de sensibilisation.

La protection des animaux est un sujet de plus en plus indissociable cher aux Français et indissociable de la protection de l'environnement. En effet, à quoi cela servirait de protéger l'environnement si nous ne protégeons pas les animaux qui y vivent et qui en sont une composante à part entière ?

Il est ainsi important d'évoquer aux enfants le caractère essentiel des animaux à notre écosystème, la responsabilité qui est la notre d'être respectueux autant de la faune que de la flore et la nécessité que nous avons de vivre en harmonie avec les animaux car, sans certaines espèces animales, la vie sur terre serait impossible pour l'Homme.